

Catalogue des formations

INTERNATIONAL

2021

ÉDITO DU DIRECTEUR

L'École nationale d'administration pénitentiaire (Énap), qui a fêté ses 20 ans en 2020, a grandi, consolidé ses bases et repéré ses marges de progression. Notre centre de formation se renouvelle sans cesse, se questionne, il expérimente continuellement.

Il s'agit tout à la fois de s'adapter aux évolutions institutionnelles comme aux besoins des personnels pénitentiaires et de s'approprier les techniques et méthodes pédagogiques adaptées aux nouvelles générations. L'approche par les compétences, les pédagogies actives, le déploiement des outils numériques ont profondément bouleversé le cadre de l'apprentissage professionnel.

Pour maintenir son niveau d'expertise, l'Énap dispose d'une équipe pédagogique formée et investie dans une démarche d'amélioration continue de son ingénierie de formation. Elle s'appuie aussi sur les acteurs de formation régionaux qui assurent le recrutement, participent aux formations initiales par l'accueil des stagiaires et contribuent à la formation continue des titulaires.

L'engagement de cette communauté pédagogique resterait insuffisant si l'Énap n'ouvrait pas ses portes à un vaste réseau partenarial. Ses relations sont quotidiennes avec les autres administrations de l'État (forces de sécurité, services de secours, universités etc.).

La qualité de nos échanges internationaux est également décisive. Dans une logique de réciprocité, l'Énap entretient une activité internationale inspirante. Elle se nourrit des bonnes pratiques pénitentiaires observées à l'étranger. Elle s'empare des démarches pédagogiques innovantes étudiées.

Nos experts s'enrichissent toujours de leurs missions internationales. Nous voulons aussi réserver un accueil chaleureux et prolifique à l'ensemble de nos hôtes, à Agen.

Les personnels pénitentiaires partagent une culture professionnelle commune. Ils se reconnaissent vite dans leurs pratiques. Ils se réunissent autour des mêmes problématiques qui traversent les institutions du monde entier (le sens de la peine, la prévention de la récidive, la sécurité des établissements, la prévention de la radicalisation etc.).

En proposant ce premier catalogue international, l'Énap s'inscrit plus résolument encore dans ce besoin de rencontres, d'échanges autour de nos métiers. Sans être exhaustif, il liste les compétences développées sur des sessions longues ou courtes. Il a d'ores et déjà vocation à se pérenniser.

Vous êtes les bienvenus à l'Énap.

Christophe Millescamps

Directeur de l'Énap

PRÉSENTATION DE L'ÉNAP

L'École nationale d'administration pénitentiaire (Énap) est unique en France. Cet établissement public administratif organise et accueille l'ensemble des formations initiales pour les personnels recrutés et affectés dans les établissements pénitentiaires, dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation, dans les directions interrégionales ou au sein même de l'administration centrale. Cinq filières sont représentées :

- les personnels de direction
- les personnels d'insertion et de probation
- les personnels de surveillance
- les personnels administratifs
- les personnels techniques.

Au-delà des formations initiales, l'Énap prolonge son offre pédagogique au profit des agents spécialisés :

- Formateurs et responsables de formation
- Moniteurs de sport
- Autres moniteurs (tir et techniques d'intervention, sécurité incendie, secourisme)
- Équipes régionales de sécurité et d'intervention
- Agents d'extraction judiciaire
- Greffiers
- etc.

L'École produit les supports de formation qui encadrent les bonnes pratiques professionnelles. Elle accompagne aussi les évolutions des métiers pénitentiaires sur les compétences aujourd'hui attendues, notamment en matière :

- de déontologie
- de criminologie
- de méthodologie d'intervention dans les services d'insertion et de probation
- de sécurité dynamique
- de lutte contre la radicalisation
- de gestion de crises
- de justice restaurative
- etc.

En 2019, plus de 7.000 agents ont ainsi bénéficié d'une formation initiale ou d'un module de formation continue.

Pour assumer de telles missions, plus de 240 agents travaillent sur un site exceptionnel. L'École s'étend sur 16 hectares qui accueillent des salles de cours, un stand de tir, un gymnase, un bâtiment de simulation, une médiathèque, un centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines, un atelier du numérique, des hébergements et un restaurant.

L'équipe pédagogique est divisée en services :

- Le département greffe pénitentiaire et applicatifs informatiques
- Le département sécurité
- Le département gestion et management
- Le département droit et service public
- Le département probation et criminologie

Outre les cadres et les formateurs internes, l'École anime un important réseau d'intervenants occasionnels (personnels affectés dans les établissements et services pénitentiaires, autres fonctionnaires, magistrats, prestataires privés).

La mission de formation est partagée avec les acteurs de formation régionaux qui accueillent les stagiaires au sein des établissements pénitentiaires et des services d'insertion et de probation. Ces unités régionales organisent par ailleurs les recrutements et une part de la formation continue des titulaires.

L'Énap dispose enfin d'un département de la recherche qui enrichit l'approche pédagogique :

- L'observatoire de la formation examine le profil sociodémographique des élèves, met en œuvre et analyse l'évaluation de la formation par les élèves et réalise d'autres études ponctuelles ;
- Le Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP) contribue aux actions de formation et développe des savoirs pluridisciplinaires sur le champ pénitentiaire.

Conformément au Décret n°2000-1328 du 26 décembre 2000, l'École nationale d'administration pénitentiaire s'engage ici dans le développement et la mise en œuvre d'actions de coopération internationale, notamment en matière de formation et de recherche.

A cet égard, son département des relations internationales propose plusieurs actions possibles :

L'accueil de délégations étrangères

L'Énap accueille régulièrement des délégations étrangères afin de leur faire découvrir le système pénitentiaire français et ses pratiques pédagogiques. Ces rencontres sont précieuses pour enrichir les expériences réciproques.

L'organisation de séminaires et colloques internationaux

La présence à l'école d'un Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire donne l'opportunité annuelle de proposer à Agen des colloques pour nourrir les échanges internationaux.

La coopération internationale par le déplacement d'experts français

L'Énap met à disposition ses ressources dans le cadre de missions d'audit, d'expertise, de formation et d'intervention dans les colloques. Selon la nature de l'invitation, des cadres, des formateurs, des psychologues, des moniteurs techniques, des chercheurs (juristes, criminologues, sociologues...) peuvent être missionnés auprès de vos services.

L'accueil d'auditeurs étrangers dans des sessions de formation

Sur des dispositifs de formation initiale longs ou sur des sessions de formation continue courtes, l'Énap peut inscrire des auditeurs étrangers dans les cursus proposés aux personnels français. Ce catalogue permet de parcourir l'offre de formation.

Il est également envisageable de concevoir une formation « sur mesure », ouverte aux seuls auditeurs étrangers et adaptée à leurs besoins particuliers.

FORMALITÉS

Demande de formation

Après avoir identifié la formation qui l'intéresse, l'auditeur contacte **le Département des relations internationales de l'Énap** par le biais de l'adresse mail indiquée sur la fiche de formation : liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr ou par courrier postal.

Il joint à sa demande :

- Le formulaire de demande complet ;
- Une copie d'une pièce d'identité à jour (carte nationale, passeport) ;
- Une attestation d'assurance couvrant la période de formation sur le territoire français ;
- La copie de son diplôme ou équivalent si précisé dans la fiche de formation.

Attention :

- Aucune demande de formation ne sera acceptée par l'Énap si elle n'arrive pas directement au Département des relations internationales ou si elle arrive après la date limite d'inscription indiquée dans l'appel à candidatures. Dans ce dernier cas, l'auditeur sera invité à considérer une formation l'année suivante.
- Pour que la demande soit acceptée, il est indispensable que l'agent ait motivé sa demande et bénéficie de l'accord de ses supérieurs hiérarchiques.
- Les demandes de formation seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Procédure d'inscription

À réception des demandes de formation, le Département des relations internationales procède à une sélection et transmet les candidatures aux responsables de formation.

Le candidat et toute personne mentionnée dans le mail de candidature, seront informés de la réponse donnée à la demande.

Si la candidature est retenue, une convocation sera transmise à l'agent qui devra **confirmer sa participation dans les 10 jours** à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint à la convocation.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

Une convention individuelle sera établie avec l'agent après sa confirmation.

Attention :

- Les candidats retenus pour la formation veilleront à procéder aux **démarches administratives nécessaires à un séjour légal en France**. Ils sont invités à se rapprocher de l'Ambassade de France la plus proche de leur lieu de résidence.

- Les dates peuvent être soumises à modification sans préavis. Il est recommandé de contracter une assurance annulation pour les moyens de transport engagés après validation.
- L'Énap ne prend en charge ni les frais de transport aller-retour entre la résidence personnelle ou administrative du bénéficiaire et l'École ni les frais administratifs liés à la venue du bénéficiaire sur le territoire français (frais de visa, assurance, etc.).
- Le stagiaire pourra être hébergé dans une chambre simple sur le campus de l'Énap à compter de la veille de la formation jusqu'au lendemain de la fin de formation.

Les conditions financières sont précisées ci-dessous.

À l'issue de la FORMATION, il sera remis une attestation de formation au stagiaire qui rejoint son administration d'origine.

TARIFS

Coûts des prestations 2020	Quantité	Prix unitaire TTC en euros
Journée pédagogique	1	250,00 €
Demi-journée pédagogique	1	125,00 €
Nuitée d'hébergement (hors petit déjeuner)	1	25,00 €
Petit déjeuner	1	2,09 €
Déjeuner	1	8,98 €
Dîner (Formule : entrée-plat ou plat-dessert)	1	3,82 €

DEMANDE DE FORMATION

Remplir en lettres capitales noires

<p>Le règlement des formations se fera exclusivement par transfert bancaire à réception de la convocation.</p>	<p style="text-align: center;">Adresse postale :</p> <p style="text-align: center;">École Nationale d'Administration Pénitentiaire</p> <p style="text-align: center;">Département des Relations Internationales</p> <p style="text-align: center;">440, avenue Michel Serres - CS 10028</p> <p style="text-align: center;">47916 AGEN Cedex 9</p> <p style="text-align: center;">FRANCE</p> <p style="text-align: center;">liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr</p>
--	--

INTITULÉ EXACT DE LA FORMATION SOUHAITÉE :

.....

.....

DATES DE LA FORMATION :

.....

ÉTAT CIVIL	ÉTUDES SUPÉRIEURES	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
NOM DE FAMILLE : PRÉNOM :	NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES : ans DISCIPLINE :	DATE D'ENTRÉE DANS L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE :
DATE DE NAISSANCE :	DIPLÔME DÉLIVRÉ (indiquez votre diplôme le plus élevé) :	EMPLOI ACTUEL :
NATIONALITÉ :

CIVILITÉ : <input type="checkbox"/> MADAME <input type="checkbox"/> MONSIEUR	LIEU D'OBTENTION : DATE D'OBTENTION :	PAYS D'EXERCICE DES FONCTIONS :
---	--	--

COORDONNÉES
ADRESSE POSTALE : TÉLÉPHONE PORTABLE : E-MAIL :

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS
<p>La connaissance du français est un prérequis à l'inscription à cette formation qui sera réalisée en français.</p> <p>Un niveau minimum C1 (Cadre européen commun de référence pour les langues) est attendu.</p>

MOTIVATIONS

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS EFFECTUER CETTE FORMATION À L'ÉNAP ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AVEZ-VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ À UNE FORMATION À L'ÉNAP (LE CAS ECHEANT, LAQUELLE) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes et complètes et dans le cas où mon dossier serait accepté, je m'engage à me conformer aux conditions générales encadrant la formation et aux directives générales de la scolarité de l'Énap.

À

LE

SIGNATURE DU CANDIDAT :

VISA DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE COMPÉTENTE POUR AUTORISER LE CANDIDAT À SUIVRE CETTE FORMATION :

NOM DU SIGNATAIRE :

.....

QUALITÉ DU SIGNATAIRE :

.....

À.....

LE

SOMMAIRE

ÉDITO DU DIRECTEUR	3
PRÉSENTATION DE L'ÉNAP	4
FORMALITÉS	6
TARIFS.....	7
DEMANDE DE FORMATION.....	8
Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1)	15
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2)	16
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés/victimes (RCV) (Justice restaurative module 2)	17
Analyser les pratiques de justice restaurative (Module 3)	18
Animer des formations en justice restaurative (Module 4)	19
Identifier les fondamentaux des modules de respect	20
Manager avec les cartes mentales	21
Communication non violente : Expérimenter le pouvoir des mots.....	22
S'approprier les notions de base de l'ergonomie et les intégrer dans un projet	23
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	24
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel.....	25
Réaliser des supports de formation multimédia	26
Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation	27
Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel	28
Journée d'études 2021 « Les longues peines : recommandations pratiques »..	29
Première année de formation de Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) en qualité d'auditeur libre étranger	30
Première année de formation de Directeur des Services Pénitentiaires (DSP) en qualité d'auditeur libre étranger	31

Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1)

Dans le cadre du Module 1 intitulé « généralités sur les rencontres restauratives », il s'agit de s'approprier les principes de base de la justice restaurative.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la justice restaurative
- Identifier la mise en œuvre globale des rencontres restauratives
- Repérer le partenariat et les membres de la communauté
- Orienter les infracteurs
- Préparer et animer les rencontres restauratives
- Identifier les aspects psychosociaux des rencontres.

Éléments du contenu

- La (re)découverte et les définitions de la justice restaurative
- Le cadre normatif de la justice restaurative
- La mise en œuvre globale des rencontres restauratives (protocole, déroulement et interactions)
- Partenariats et coordination
- Les membres de la communauté
- L'orientation des infracteurs
- La préparation des rencontres restauratives
- L'animation des rencontres restauratives
- Approche psychologique et sociale des rencontres restauratives

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation

Nombre de places : 20 places

**Date limite d'inscription :**

Session 1 : Le 24/12/2020

Session 2 : Le 07/05/2021

Session 3 : Le 09/07/2021

Durée : 30 heures**Dates :** 3 sessions au choix**Session 1 :** Du 15/02/2021 (14h) au 19/02/2021 (12h)**ou****Session 2 :** Du 28/06/2021 (14h) au 02/07/2021 (12h)**ou****Session 3 :** Du 27/09/2021 (14h) au 01/10/2021 (12h)**Lieu :** Énap**Intervenants :** IFJR

Institut Français de Justice Restaurative

Public visé :

Personnels pénitentiaires

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable :

Ondine Tavernier

[liste.énap-Departement-](#)[Relation-](#)international@justice.fr**Assistante :**

Maria-Jésus Copado

05.53.98.90.93

Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2)

Le module 2 « justice restaurative » consacré à la médiation restaurative a pour objectif principal de former les agents y participant à la préparation et à l'animation de ce type de dispositif mais aussi de leur donner suffisamment d'informations pour leur permettre de présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et aux partenaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le processus de médiation et son déroulement
- Identifier le protocole des Médiations Restauratives
- Identifier les éléments nécessaires à la préparation de la rencontre
- Identifier les éléments importants lors de l'animation de la rencontre
- Identifier le cadre de la médiation.

Éléments du contenu

- Rappel théorique sur le processus de médiation
- Rappel théorique du déroulement du processus
- Savoir être, savoir faire
- Présentation générale du protocole (convention de partenariat, groupe projet, cahier des charges, évaluation)
- Aspects généraux de la préparation à la rencontre
- Aspects généraux de la rencontre de médiation
- Cadre de la médiation
- Déroulement de médiations restauratives sur la semaine (entretiens de préparation, rencontres de médiation)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Jeux de rôle
Méthode participative
Analyse critique

Nombre de places : 16 places

**Date limite d'inscription :**

Session 1 : Le 11/02/2021

Session 2 : Le 02/04/2021

Durée : 4 jours

Dates : 2 sessions au choix

Session 1 :

Du 01/02/2021 (14h) au
05/02/2021 (12h)

ou

Session 2 : Du 24/05/2021 (14h)
au 28/05/2021 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants : IFJR

Institut Français de Justice
Restaurative

Public visé :

Personnels pénitentiaires

Conditions d'admission /

Pré requis :

Justifier de la participation
au module 1

Responsable :

Ondine Tavernier

[liste.enap-Departement-
Relation-
international@justice.fr](mailto:liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr)

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés/victimes (RCV) (Justice restaurative module 2)

Le module 2 « justice restaurative » consacré aux rencontres détenus/victimes (RDV) et aux rencontres condamnés/victimes (RCV) a pour objectif principal de former les agents y participant à l'animation de ces rencontres mais aussi de leur donner suffisamment d'informations pour leur permettre de présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et aux partenaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes phases préparatoires
- Identifier le déroulement des RDV/RCV
- Mettre en œuvre les enseignements liés à la préparation des rencontres.
- Mettre en œuvre les techniques d'animation des rencontres.

Éléments du contenu

- Rappel théorique sur le déroulement du processus
- Présentation générale du protocole (convention de partenariat, comité de pilotage, cahier des charges, évaluation)
- Aspects généraux et techniques de la préparation et de l'animation des rencontres
- Mises en situation sur la base de la réalisation d'une RDV (entretiens préparatoires, rencontres de groupes préparatoires personnes victimes et personnes auteurs, réalisation des 5 séances plénières, rencontre bilan)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situation

Nombre de places : 16 places



Date limite d'inscription :

Session 1 : Le 29/01/2021

Session 2 : Le 20/08/2021

Durée : 4 jours

Dates : 2 sessions au choix

Session 1 : Du 22/03/2021 (14h) au 26/03/2021 (12h)

ou

Session 2 : Du 11/10/2021 (14h) au 15/10/2021 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants : IFJR
Institut Français de Justice Restaurative

Public visé :
Personnels pénitentiaires

Conditions d'admission / Pré requis :

Justifier de la participation au module 1

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
María-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Analyser les pratiques de justice restaurative (Module 3)

Le module 3 « justice restaurative » consacré à l'analyse des pratiques a pour objectif principal de permettre aux agents ayant participé à l'organisation et/ou à l'animation d'un dispositif de Justice Restaurative de pouvoir échanger sur cette expérience mais aussi de bénéficier d'une supervision a posteriori.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser des pratiques de rencontres restauratives
- Comprendre les enjeux de la supervision technique, déontologique et éthique des rencontres restauratives.

Éléments du contenu

- Analyse des pratiques : orientation, préparation, animation, clôture de la rencontre restaurative
- Les membres bénévoles de la communauté
- Éléments psychologiques et sociaux des situations rencontrées lors de l'animation des mesures de justice restaurative
- Outils d'analyse dans le cadre de la supervision technique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situations
Analyse des pratiques

Informations complémentaires

Évaluation écrite au cours de la formation ou jury d'évaluation.

Nombre de places : 15 places



Date limite d'inscription :
Le 08/10/2021

Durée : 4 jours

Date :
Du 29/11/2021 (14h) au
03/12/2021 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants : IFJR
Institut Français de Justice
Restaurative

Public visé :
Personnels pénitentiaires

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Justifier de l'animation
d'une mesure de justice
restaurative
Rédiger un mémoire sur la
réalisation de cette action

Responsable :
Ondine Tavernier
[liste.enap-Departement-
Relation-
international@justice.fr](#)

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Animer des formations en justice restaurative (Module 4)

Le module 4 « justice restaurative » consacré à la formation de formateurs en justice restaurative a pour objectif principal de faciliter les transferts de connaissance en matière de justice restaurative.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Former à la justice restaurative
- Encadrer la mise en place de projets de rencontres restauratives en milieu ouvert ou fermé.

Éléments du contenu

- Ingénierie pédagogique :
 - Former au sein de son service aux principes généraux de la justice restaurative
 - Sensibiliser aux modalités d'accompagnement d'un programme de justice restaurative
 - Construction et adaptation d'outils pédagogiques
 - Elaborer une session de formation en justice restaurative
- Prise de parole en public :
 - Théorie de la communication
 - Posture personnelle et positionnement pédagogique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Aspects praxéologiques
Mises en situation

Informations complémentaires

Évaluation écrite au cours de la formation ou jury d'évaluation.

Nombre de places : 12 places

**Date limite d'inscription :**

Le 22/10/2021

Durée : 4 jours

Dates :

A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateur ENAP

Public visé :

Personnels pénitentiaires

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Justifier de la participation au module 3

Responsable :

Ondine Tavernier

liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Identifier les fondamentaux des modules de respect

Le module de respect est un dispositif qui s'inscrit dans une relation positive et de respect entre acteurs et usagers.

Cette formation vise à permettre aux agents intéressés ou investis dans un projet de « Module de Respect », d'acquérir les fondamentaux nécessaires dans le cadre d'une ouverture ou d'une amélioration du dispositif déjà existant.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la genèse et le fonctionnement des modules de respect mis en place en Espagne
- Expliciter la méthodologie de mise en place des modules de respect en France
- Identifier la recherche menée en France sur les modules de respect
- Repérer les mécanismes psychosociaux sous-jacents au dispositif.

Éléments du contenu

Cette formation propose une approche pratique et théorique suivant trois regards croisés et complémentaires :

- Apports sur le dispositif des modules de respect espagnols ayant servi de référence pour sa mise en œuvre en France avec échanges et mesure de l'écart avec le dispositif des modules de respect tel qu'il est déployé en France,
- Retour d'expérience sur les éléments pratiques et méthodologiques permettant l'ouverture d'un module de respect dans de bonnes conditions et échanges sur le travail préparatoire à l'ouverture d'un module de respect,
- Présentation des apports scientifiques apportant une compréhension des mécanismes psychosociaux sous-jacents au dispositif et de l'étude scientifique du fonctionnement des modules de respect de plusieurs établissements de métropole.

Ces trois approches seront complétées par des expériences d'établissements et des témoignages.

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges, exercices, témoignages

Nombre de places : 30 places

**Date limite d'inscription :**

Le 15/01/2021

Durée : 3 jours

Dates :

Du 02/03/2021 (09h) au
04/03/2021 (17h)

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Experts

Public visé :

Tout public impliqué dans un projet de module de respect

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable :

Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Manager avec les cartes mentales

Le cadre est confronté quotidiennement à des situations complexes, à une multitude d'informations à traiter et à organiser. Les cartes mentales peuvent être d'une aide appréciable : elles peuvent permettre de formaliser, synthétiser, organiser.

Cette formation permettra au cadre d'utiliser les cartes mentales dans ses activités managériales.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les principes et les fondements de la carte mentale
- Reconnaître les utilisations possibles en tant que manager
- Réaliser des cartes mentales papier et numériques.

Éléments du contenu

- Définition du *Mind Mapping* et méthodologie d'élaboration
- Identification des utilisations possibles du *Mind mapping* dans le cadre de son activité de manager
- Élaboration de cartes mentales papiers et numériques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Travail individuel et en groupe

Cas pratiques

Échanges sur les possibilités d'utilisation des cartes mentales

Nombre de places : 8 places

Date limite d'inscription :

Session 1 : Le 02/04/2021

Session 2 : Le 10/09/2021

Durée : 2 jours

Dates : 2 sessions au choix

Du 26/05/2021 (14h) au
28/05/2021 (12h)

ou

Du 03/11/2021 (14h) au
05/11/2021 2020 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants :

Atelier du numérique

Public visé :

Personnel d'encadrement

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable :

Ondine Tavernier

[liste.énap-Departement-Relation-](mailto:liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr)

international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado

05.53.98.90.93

Communication non violente : Expérimenter le pouvoir des mots

La formation vise à «s'approprier l'approche proposée par la CNV (Communication Non Violente) afin d'identifier, de mobiliser et de développer mes compétences relationnelles au service de mon métier». Les mots sont des murs ou des fenêtres...

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Prendre du recul dans des situations tendues pour écouter ce qui se passe en lui
- Décoder ce qui se passe chez l'autre quand il agit
- Poser ses limites sans reproche
- Demander et offrir du soutien à ses collègues dans les moments de sa vie professionnelle.

Eléments du contenu

- Porter attention à l'intention
- Mettre de la conscience sur ce qui parasite la communication
- Apprendre et pratiquer les bases du langage CNV afin de
- Clarifier ce qui se passe chez soi
- Faire face à une situation difficile
- Écouter l'autre
- Exprimer un *feedback* et une appréciation
- Renforcer la coopération

Modalités pédagogiques

À partir des situations professionnelles concrètes apportées par chacun (recueil préalable) : travail personnel, travaux de groupe, mise en situation, jeux de rôle, apports théoriques.

Les compétences des participants qui le souhaitent seront mises à profit pour enrichir la formation.

Un livret sera remis aux participants.

Nombre de places : 15 places

**Date limite d'inscription :**

Session 1 : Le 26/03/2021

Session 2 : Le 23/04/2021

Durée : 4 jours

Dates :

Du 17/05/2021 (14h) au
21/05/2021 (12h)

ou

Du 07/06/2021 (14h) au
11/06/2021 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants :

Prestataire externe

Public visé :

Tout personnel pénitentiaire

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable :

Ondine Tavernier

liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

S'appropriier les notions de base de l'ergonomie et les intégrer dans un projet

L'ergonomie contribue à l'amélioration des conditions de travail.

Par l'analyse de l'activité de travail, l'ergonomie apporte des éléments de compréhension pour optimiser l'aménagement des espaces, faciliter les interactions avec les technologies (gestion de la sécurité active), concevoir de nouveaux mobiliers.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Observer et analyser une situation de travail de façon objective
- Poser des éléments de diagnostic
- Proposer et argumenter des préconisations pragmatiques et efficaces
- Utiliser l'ergonomie pour optimiser la fonctionnalité d'un service, d'un poste, d'un équipement et pour réduire les risques de Troubles Musculo Squelettiques
- Analyser des plans sous l'angle ergonomique
- Accompagner un projet technologique (sûreté active) par une approche ergonomique
- Lister des acteurs internes et externes pour mettre en œuvre les solutions.

Éléments du contenu

- L'ergonomie, définition et concepts
- Des éléments d'observation pour une analyse objective
- Construction d'une argumentation
- Des préconisations et des principes de performance
- Les situations administratives et pénitentiaires
- Ateliers de mise en situation
- Accompagnement sur une étude architecturale et technologique

Modalités pédagogiques

Pédagogie interactive alternant des apports théoriques et des mises en situation avec le groupe,

Interactions basées sur l'expérience des participants.

Nombre de places : 20 places

Date limite d'inscription :

Le 16/04/2021

Durée : 4 jours

Dates :

Du 31/05/2021 (14h30)
au 04/06/2021 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants :

Georges GARAUD
Rodolphe POIRAUT

Public visé :

Chargés de prévention
Techniciens hygiène et sécurité
Chargés d'opération immobilière

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable :

Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :

Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)

L'évolution des missions de sécurité nécessite le renforcement des pratiques opérationnelles de secours à la personne dans le cadre des escortes armées sur la voie publique, sécurisation intérieure et périmétrique.

Les agents qui assureront ces missions seront formés par des formateurs de PSC1 titulaires du module complémentaire SIPS.

L'Énap participe à cette formation complémentaire.

Objectifs pédagogiques

- Restituer les techniques et gestes spécifiques au SIPS.

Éléments du contenu

- Le personnel de surveillance et son matériel
- Les mises en sécurité
- Le déséquipement
- Les plaies
- Les atteintes liées aux circonstances

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation
Validation des acquis et compétences.

Nombre de places : 10 places

Durée : 12h

Dates :
A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs PSC1/Secours en intervention des personnels de surveillance.

Public visé :
Personnel pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :
Être titulaire du PSC1 de moins de trois ans

Responsable :
Online Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel

Dans le cadre de la conception et de l'animation d'une action de formation, maîtriser les éléments du contenu ne suffit pas. L'identification d'un processus de formation et l'utilisation de techniques pédagogiques adaptées sont des prérequis nécessaires afin de capter l'attention des participants et de leur offrir des conditions optimales d'apprentissage.

Objectifs pédagogiques

- Repérer ses propres modes de fonctionnement en tant que formateur
- Identifier les principes de base de la pédagogie des apprenants adultes
- Rédiger des supports de formation
- Repérer les règles de fonctionnement du « groupe » afin d'en assurer la dynamique
- Repérer les différentes méthodes pédagogiques interactives
- Analyser les situations difficiles en animation et élaborer des solutions pour y faire face.

Éléments du contenu

- La distinction entre but, objectifs de formation et objectifs pédagogiques
- La fiche pédagogique
- Les démarches, méthodes et techniques pédagogiques d'animation
- Les règles de fonctionnement du groupe
- Les outils du formateur : Ice breaker, jeux de présentation, règles de fonctionnement du groupe, jeux d'évaluation, question-réponse, régulation...
- Les techniques innovantes et les jeux pédagogiques
- Test : quel formateur êtes-vous ? Mieux se connaître en tant que formateur
- La gestion des situations d'animation difficiles.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges
Mises en situations
Exercices pratiques (tests)

Nombre de places : 12 places

Date limite d'inscription :

Session 1 : Le 08/01/2021

Session 2 : Le 02/07/2021

Durée : 5 jours

Dates : 2 sessions au choix

Session 1

Du 01/03/2021 (14h) au

05/03/2021 (12h)

ou

Session 2 :

Du 20/09/2021 (14h) au

24/09/2021 (12h)

Lieu : Énap

Intervenant :

Joelle GIRAUX-CAUSSIL

Public visé :

Formateurs occasionnels

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable :

Ondine Tavernier

[liste.enap-Departement-](mailto:liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr)

[\[international@justice.fr\]\(mailto:international@justice.fr\)](mailto:Relation-</p></div><div data-bbox=)

Assistante :

Maria-Jésus Copado

05.53.98.90.93

Réaliser des supports de formation multimédia

Le numérique offre la possibilité de réalisation de supports de formation multimédia qui permettent d'enrichir, de renouveler l'approche pédagogique et d'ouvrir le champ de la formation à distance.

Cette session vise à permettre aux formateurs et responsables de formation de développer leurs compétences en matière de réalisation et d'utilisation de supports numériques.

Objectifs Pédagogiques

- Identifier les utilisations pédagogiques possibles de supports multimédia
- Elaborer des supports de formation numériques
- Mettre en place des dispositifs d'évaluation interactifs.

Eléments du contenu

- Méthodologie d'élaboration de ressources
- Présentation d'outils de création multimédia utilisables par un formateur
- Utilisation d'outils autour de cinq grandes thématiques :
 - Présenter (présentation dynamique, vidéo, support interactif...)
 - Partager (mur numérique, partage et écriture collaborative de documents, ...)
 - Expérimenter (jeux interactifs)
 - Organiser (*Mind Mapping*)
 - Évaluer (quizz avec smartphones)
- Mise en situation pratique de créations à partir de projets proposés par les apprenants et/ou par l'intervenant

Modalités pédagogiques

Réalisation de supports multimédia à partir de ressources apportées par les participants (vidéos, photos, audio, Powerpoint, textes, etc.)

Mise à disposition de tutoriels sur la plateforme de formation à distance MoodÉnap.

Évaluation

Auto-évaluation des apprentissages et questionnaire de satisfaction.

Nombre de places : 8 places

Date limite d'inscription :

Session 1 : Le 26/03/2021

Session 2 : Le 20/08/2021

Durée : 5 jours

Date : 2 sessions au choix

Session 1 : Du 17/05/2021 (14h) au 21/05/2021 (12h)

Ou

Session 2 : Du 11/10/2021 (14h) au 15/10/2021 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants :

Atelier du numérique

Unité de formation

interdisciplinaire et continue

Public visé :

Formateurs et responsables de formation

Conditions d'admission /

Pré requis :

Formateur ou responsable de formation étant à l'aise avec les outils informatiques.

Responsable :

Ondine Tavernier

[liste.enap-Departement-](mailto:liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr)

[\[international@justice.fr\]\(mailto:international@justice.fr\)](mailto:Relation-</p></div><div data-bbox=)

Assistante :

María-Jésus Copado

05.53.98.90.93

Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation

La formation d'adaptation d'une durée totale d'un an se compose d'une période initiale d'enseignements et de stages pratiques, préalable à la prise de fonction et d'un stage probatoire sur le lieu d'affectation.

Objectifs pédagogiques

Cette formation, organisée par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, doit permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires aux fonctions de formateur des personnels ou de responsable de formation.

Éléments du contenu

- S'inscrire en tant que formateur et responsable de formation dans son environnement professionnel
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques pénitentiaires en matière de formation
- Accompagner et encadrer les personnels pénitentiaires

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices pédagogiques, mises en situation.

Nombre de places : variable, en fonction des postes mis au concours.

Durée :
23 semaines dont 6 semaines de stage

Dates :
Du 18/01/2021 au 25/06/2021

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataire

Public visé et conditions d'admission :
Agents (surveillants, lieutenants et Conseillers Pénitentiaire en Insertion et Probation)

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Mieux gérer son stress pour favoriser son bien-être et son développement personnel et professionnel

Les cadres du Ministère de la Justice sont soumis à un stress pouvant s'avérer néfaste à leur équilibre. La sophrologie caycédienne développe une meilleure résistance au stress en prenant conscience que le principal élément négatif du stress est notre réaction face aux nombreuses situations de tension. Les exercices pratiques favoriseront le développement de la perception positive du corps, de l'esprit et des états émotionnels. Cette dynamique entrainera une nouvelle énergie pour une meilleure gestion du stress et le développement de nouvelles habiletés de « préservation de soi ».

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir le fonctionnement du stress
- Définir les grands concepts de la sophrologie
- Vivre les apports de la sophrologie dans la gestion du stress
- Appréhender la méthode caycédienne et renouer avec son corps
- Apprendre à écouter son corps et développer sa confiance
- Mettre en place une expérience autonome de techniques de sophrologie
- S'entendre sur une stratégie et un objectif de préservation de soi.

Éléments du contenu

- Repérage des états émotionnels (fuite, lutte et inhibition instinctive)
- Etude des comportements à travers les expériences professionnelles
- Définition de la sophrologie caycédienne
- Philosophie du corps et l'instauration de la phénoménologie
- Sensibilisation au schéma corporel et réapprentissage pour écouter les messages du corps
- Correction des postures énergivores (travail sur les muscles et os, les postures)
- Libération des tensions inutiles physiques et psychiques
- La gestion des émotions (attitude face aux pensées parasites)
- Remobilisation de ses ressources/capacités à développer son potentiel (harmonie corps-esprit)
- Réappropriation de la confiance en soi (sécurité intérieure)

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges, exercices, pratiques et descriptions

Nombre de places : 12 places

Date limite d'inscription :
Le 19/02/2021

Durée :
3 jours

Dates :
Du 13/04/ 2021 (9h) au
15/04/2021 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Hugues BELLARD
Directeur des services
pénitentiaires
Sophrologue Caycédien
et coach en
développement personnel
Diplômé d'état en karaté
et sport pour tous

Public visé :
Cadres du Ministère de la
justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable :
Ondine Tavernier
[liste.énap-Departement-
Relation-
international@justice.fr](mailto:liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr)

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Journée d'études 2021 « Les longues peines : recommandations pratiques »

Cette journée d'études s'inscrit dans le cadre d'une recherche initiée et financée par la Mission droit et justice consacrée aux longues peines, et associant, pendant plus de deux ans, les Universités de Bordeaux, de Lille et l'Énap.

Cette recherche part du constat selon lequel les nombreuses réformes et mesures intervenues depuis 2000 (*durcissement des conditions de la libération conditionnelle pour certains condamnés, création de mesures de sûreté après la peine : rétention et surveillance de sûreté, notamment...*) ne sont que trop rarement accompagnées d'une réflexion d'ensemble sur la spécificité des personnes condamnées à une peine privative de liberté d'au moins dix ans. Aussi, même si les lois les plus récentes, au dernier rang desquels la loi du 23 mars 2019, ont entendu redonner sens et efficacité à la peine, on constate que l'attention du législateur s'est portée presque exclusivement sur les courtes peines. Or, si toute peine doit avoir, lors de son prononcé comme pendant son exécution, un sens, cette exigence est essentielle pour les longues peines. Une peine de longue durée a-t-elle réellement un sens ? Ne perd-elle pas, parfois, de son sens au fil de son exécution ? C'est à ces questions que la recherche menée durant deux ans a tenté de répondre. Elle dresse le constat d'une trop faible exploitation du temps de l'exécution de la peine au regard des objectifs de la peine tels que prévus par l'article 130-1 du code pénal : à savoir sanctionner mais aussi favoriser l'amendement, l'insertion ou la réinsertion du condamné.

Pour remédier aux insuffisances constatées, le rapport rédigé dans le cadre de cette recherche formule un certain nombre de préconisations, à la fois théoriques et pratiques, structurées autour de quatre idées majeures. La longue peine doit être légitimée, exécutée, aménagée, sans que l'on puisse esquiver la difficile question de savoir si rester en établissement est possible, souhaité ou souhaitable.

Objectifs de formation

L'objectif de la journée sera donc de présenter et d'échanger sur les moyens qui pourraient permettre d'améliorer la prise de décision par les acteurs institutionnels, d'étoffer le parcours d'exécution de peine des condamnés ou encore de décider et de construire des aménagements de peine. Cette manifestation scientifique a aussi vocation à pouvoir échanger avec l'ensemble de ces professionnels.

Éléments du contenu

Les préconisations développées lors de cette journée d'étude porteront essentiellement sur quatre thématiques :

- La progressivité pénitentiaire
- La formation
- La révision de la politique des aménagements de peine
- La problématique de la sur adaptation carcérale

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 1 jour

Dates :
Avril 2021 (date à préciser)

Lieu : Énap

Intervenants :
Chercheurs (Université de Bordeaux, Université de Lille et Énap)

Public visé :
Tout public

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Le programme sera téléchargeable sur le site de l'ENAP à partir du 6 janvier 2020
www.énap.justice.fr/

Première année de formation de Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) en qualité d'auditeur libre étranger

Cette formation décline les contenus fondamentaux théoriques et pratiques, permettant d'exercer dans un Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation au regard de la réglementation pénale française, des règles pénitentiaires européennes et des règles européennes de la probation.

L'acquisition progressive des compétences professionnelles des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation s'effectuera au cours d'une formation organisée selon le principe de l'alternance. La formation proposée aux auditeurs étrangers concerne la première année de formation, qui se déroulera en 6 cycles de scolarité à l'Énap et en 5 périodes de stages.

Objectifs de formation

La formation initiale doit permettre au CPIP de :

- Se situer dans son environnement professionnel
- Construire son positionnement professionnel
- Accompagner vers la sortie de délinquance
- Assurer le suivi de la personne dans le cadre de l'exécution de la décision de justice.

Éléments du contenu

- L'environnement professionnel
- Les mesures judiciaires prises en charge par le SPIP
- Profils des personnes placées sous main de justice
- Évaluation des personnes
- Dispositifs de prise en charge des personnes placées sous main de justice.
- Outils et méthodologie de prise en charge individuelle de la personne placée sous main de justice (construction du plan d'accompagnement, conduite des entretiens, rédaction des écrits professionnels, applicatifs informatiques, ...)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation
Validation des acquis et compétences

Nombre de places : 5 places

Durée :
12 mois

Dates :
Fin août à fin août

Lieux :
Énap et tous lieux utiles déterminés par l'École

Intervenants :
Direction de la formation

Public visé :
Auditeurs étrangers

Conditions d'admission / Pré requis :
Être titulaire d'une Licence 3 ou d'une équivalence Licence 3 ou diplôme d'assistant de service social/éducateur spécialisé

Parler français couramment

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.énap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Première année de formation de Directeur des Services Pénitentiaires (DSP) en qualité d'auditeur libre étranger

Cette formation vise la professionnalisation des élèves pour répondre aux missions du service public pénitentiaire. Elle vise l'acquisition des compétences essentielles à l'exercice des fonctions dévolues aux DSP en établissements pénitentiaires.

Ainsi, les compétences qu'un DSP doit acquérir sont identifiées dans un référentiel métier, défini avec l'administration centrale. De cette matrice est issu un référentiel de formation qui distribue ces compétences dans cinq unités de formation. Ces unités de formation sont déclinées en modules et séquences précises de formation. La formation, en alternant temps de formation à l'ÉNAP et stages, apporte à chacun un apprentissage théorique et pratique complémentaire pour appréhender les fonctions susceptibles d'être exercées dès les premières années de la carrière.

Objectifs pédagogiques

La durée de la formation préalable à la titularisation dans le corps des directeurs des services pénitentiaires est fixée à deux ans. Elle comprend une première année passée en qualité d'élève directeur des services pénitentiaires et une seconde année en qualité de directeur des services pénitentiaires stagiaire. Aussi, la formation proposée aux auditeurs étrangers concerne uniquement cette première année.

Durant cette première année, la formation se déroule à l'École nationale d'administration pénitentiaire en alternance avec des stages en tous lieux utiles déterminés par l'école :

- Etablissements pénitentiaires et services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Administration centrale et/ou directions interrégionales des services pénitentiaires ;
- Autres institutions publiques françaises, institutions associées au service public, organismes privés ...

La formation repose sur la transcription en capacités de fiches de fonctions types du référentiel métier des directeurs des services pénitentiaires :

La formation porte sur la prise en charge de la population pénale, la gestion des ressources humaines, le management, la gestion économique, budgétaire et financière, la responsabilité pénale et administrative, le contentieux administratif, les droits et obligations des fonctionnaires et plus généralement le droit public, le droit pénal et la procédure pénale ainsi que les finances publiques de l'État incluant la réglementation relative à la passation de marchés publics.

Éléments du contenu

- Se situer dans son environnement professionnel
- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Assurer la prise en charge des publics
- Assurer la sûreté et la sécurité de l'établissement et des personnes
- Manager les services et les ressources.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques,
Exercices et mises en situation,
Validation des acquis et compétences.

Nombre de places : 3 places

Durée :
12 mois

Dates :
Fin septembre à fin septembre

Lieux :
Énap et tous lieux utiles déterminés par l'École

Intervenants :
Direction de la formation

Public visé :
Auditeurs étrangers

Conditions d'admission / Pré requis :
Parler français couramment

Responsable :
Ondine Tavernier
liste.enap-Departement-Relation-international@justice.fr

Assistante :
Maria-Jésus Copado
05.53.98.90.93

Catalogue des formations

INTERNATIONAL



2021



Énap - 440, avenue Michel Serres - CS
1002847916 AGEN cedex 9
www.énap.justice.fr

Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr>